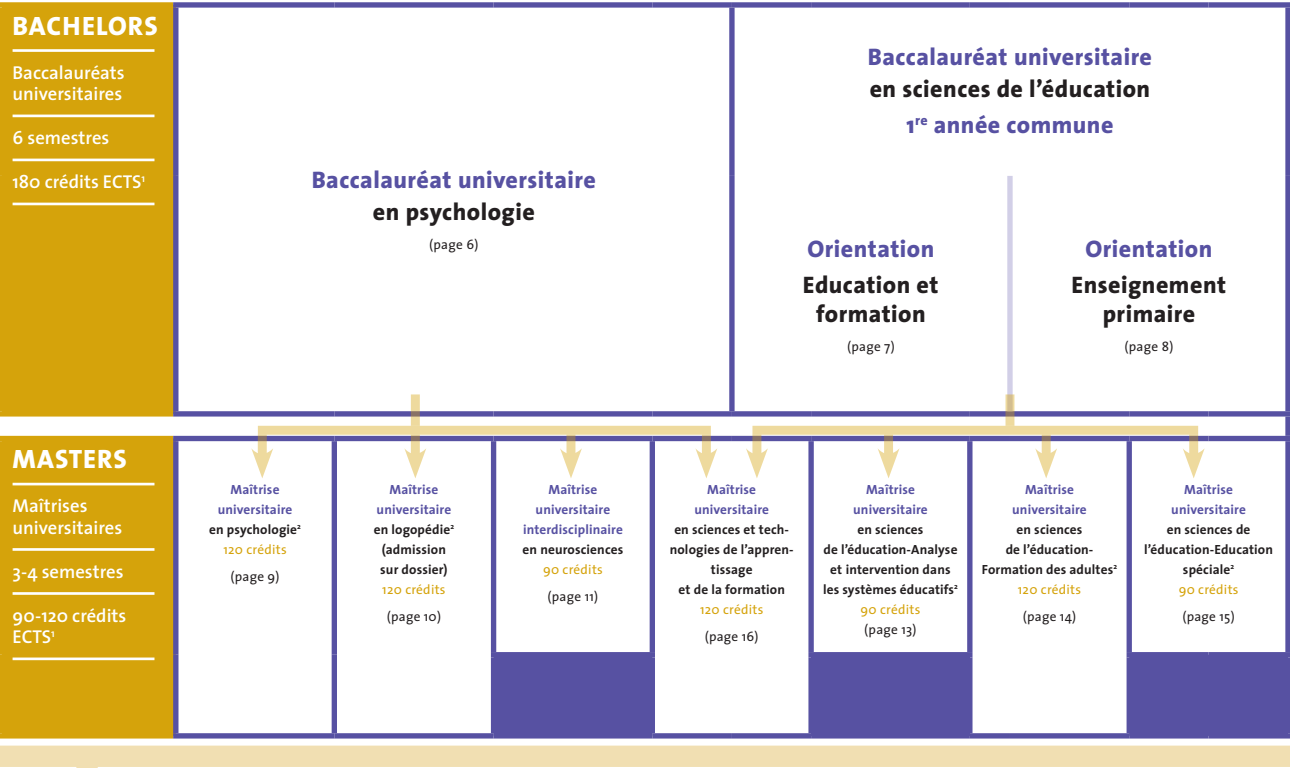
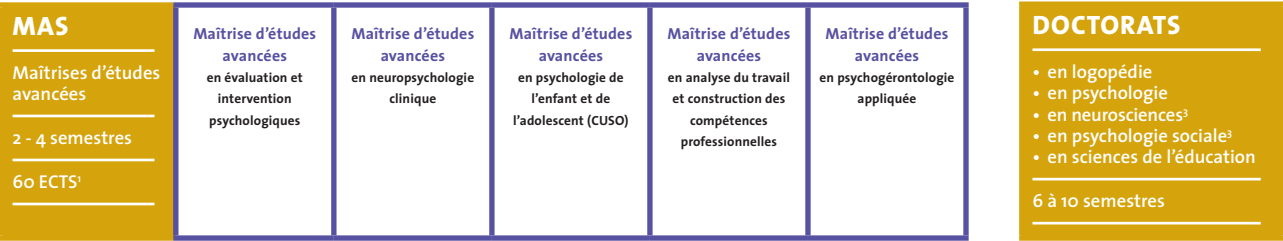


FORMATION DE BASE



FORMATION APPROFONDIE



1 Crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation des crédits). Une année équivaut à 60 crédits ECTS. Les crédits mesurent tout travail fourni par l'étudiant (présence en cours magistraux, exercices, séminaires, travaux pratiques, recherches bibliographiques, travaux personnels, etc), pour satisfaire aux exigences de validation de l'enseignement. 1 crédit correspond à 25-30 heures de travail. Ce système permet la mobilité d'une université à l'autre.

2 Pour les titulaires d'un baccalauréat d'un autre domaine, l'admission est envisageable par des passerelles sous forme de certificats complémentaires de 30 à 60 crédits.

3 Dans le cadre de l'Ecole doctorale lémannique.